

DOCUMENTS A FOURNIR POUR LA CONSTITUTION DE VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE

Ces documents vous seront demandés lors de la réunion d'information collective

- ⇒ CV actualisé + photo d'identité
- ⇒ Lettre de motivation
- ⇒ Copie de la Carte Vitale ou Attestation de droits à l'Assurance Maladie
- ⇒ Copie de la Carte Nationale d'Identité en cours de validation (recto/verso) ou du passeport
- ⇒ Attestation des périodes d'inscription en continu
(A imprimer depuis votre espace personnel France TRAVAIL datant de moins de 3 mois)

➤ Pour les personnes ayant le statut de la qualité de travailleur handicapé

Notification de la reconnaissance de la qualité de Travailleur handicapé (RQTH : fiche 12.1) et de l'Orientation professionnelle

➤ Pour les personnes de nationalité étrangère

Titre de séjour dont la période de validité couvre la totalité de la durée totale de la formation envisagée.

Information :

Les documents fournis pour la constitution de votre dossier de candidature sont des preuves de délivrance de la prestation de recrutement. Ils seront conservés par la SPL AFPAR pour une durée de **3 ans** et ne seront pas **restitués** même sur demande.